DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES

(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Groupe PureSphera inc.
Titre du projet	Extraction et destruction de SACO
Code du projet	SACO004
Période de déclaration	2023-01-22 au 2023-07-08
Règlement applicable	Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires

SUJET

Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES

Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 54 892

Nombre de crédits compensatoires délivrés : 54 912

Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 53 264

Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 1 648

Date de la délivrance : 2024-01-24

Explications:

Le ministère a constaté que le promoteur a sous-estimé (-20) la quantité de crédits compensatoires demandée. Les crédits compensatoires délivrés sont donc de **54 912**.

Tel que prévu à l'article 70.4 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre :

- Verser 97 % de ces crédits compensatoires, arrondi à l'entier inférieur <u>dans le compte</u> <u>général du promoteur.</u>
- Verser le restant des crédits compensatoires (environ 3 %), dans le compte d'intégrité environnementale.